

Choisir l'écologie pour Le Mans

Le temps est venu

Le Mans, le 11 mars 2020

Objet : Vos questions concernant la politique éducative

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir différentes questions relatives à nos engagements en matière de politique éducative.

La question éducative est une priorité pour nous et je tiens à ce que nos enfants aient de bonnes conditions pour apprendre, expérimenter et se construire pour devenir les adultes de demain. Comme vous le savez, en tant que première adjointe à l'enfance, j'ai porté à bout de bras, faute des moyens nécessaires affectés, le premier Plan éducatif local (PEL). L'enjeu de ce mandat sera de l'animer et d'en assurer la mise en œuvre, d'en faire le bilan et de construire un deuxième PEL avec davantage d'ambition et de concertation.

Nous vous remercions donc de votre interpellation, qui nous permet de nous exprimer sur la question éducative, du point de vue des compétences de la collectivité. Voici nos réponses à vos questions (vos questions sont encadrées en vert) et les engagements que je prends en qualité de future maire de la ville. Cependant, d'autres sujets peuvent vous intéresser. Vous pouvez consulter l'intégralité de notre projet sur : ecologielemans.fr.

1. Quelle sont vos priorités dans le domaine de l'éducation ?

Ma première priorité est que tous les élèves puissent apprendre dans les meilleures conditions. J'y reviendrai dans les points suivants.

Comme je vous l'ai précisé en introduction, je tiens à ce que la politique éducative soit claire et lisible. J'ai donc piloté le premier **Plan éducatif local** de la Ville (PEL). Un diagnostic établi à l'échelle de la ville a permis de connaître précisément l'étendue des activités éducatives et de loisirs proposées aux 0-25 ans. Nous n'avions aucune visibilité avant ce travail. Ce travail est imparfait. Je le juge comme une première pierre pour **rendre plus cohérente et lisible l'offre d'activités éducatives grâce à des priorités politiques claires et partagées.**

Un exemple d'action réussie issue du PEL est l'extension du Programme de Réussite Éducative (PRE). Il est certes porté par l'État qui finance l'accompagnement individualisé des enfants identifiés proches de la rupture durant leur parcours scolaire dans des quartiers bénéficiant des dispositifs nationaux « Politique de la Ville ». Le programme actuel ambitionne d'accompagner de manière rapprochée et individualisée les enfants

en risque de rupture dans leur parcours scolaire et leur famille. Sous mon impulsion, la collectivité a décidé d'octroyer des moyens supplémentaires pour que les enfants de certaines autres écoles, situées hors des quartiers « Politique de la Ville », profitent également de cette aide aux bénéficiaires avérés.

Je veux étendre le dispositif du PRE à l'échelle de la ville et que la Ville aide les enfants en difficulté dans leur parcours scolaire, quels que soient leurs quartiers (mesure 168). Le futur PEL devra donc acter l'extension du PRE à toutes les écoles de la ville de manière à lutter contre **l'échec scolaire, qui est l'une des premières violences ressenties**. Ceci implique d'après nos évaluations de passer de 600 000 euros de budget actuel à au moins un million d'euros.

Par ailleurs, notre projet écologique prévoit de **favoriser l'éducation aux médias et au numérique (mesure 170)**. En 10 ans, les écrans et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien et celui de nos enfants. Nous relancerons le programme d'éducation aux médias malheureusement arrêté en 2016, pour que l'outil numérique soit profitable à toutes et tous, ne nuise ni à la santé, ni à l'esprit critique, ni à nos vies privées et aux libertés publiques. Nous mettrons en réseau tous les accompagnants d'enfants du territoire (parents, personnel éducatif et médical, MJC, centres sociaux, associations culturelles et sportives, ...) pour un partage des bonnes pratiques et des expertises dans ce domaine – en particulier pour dépister les formes de harcèlement liées aux réseaux sociaux. Il est indispensable que les bonnes pratiques bénéficient à tous les jeunes Manceaux et à leurs parents qui souhaitent être éclairés sur les pratiques numériques de leurs enfants. En lien avec l'axe 3 de notre projet sur l'usage numérique responsable, nous intégrerons dans ce programme les enjeux environnementaux du numérique.

Je souhaite ici mettre également en avant une autre mesure de notre projet (mesure 169) : « **Accompagner le développement humain des enfants** ». Nous développerons ainsi un plan d'éducation à l'empathie et à la médiation dans toutes les écoles primaires (comme axe de prévention, de lutte contre les violences/discriminations...). Nous amplifierons également la démarche entreprise quant à la **recherche de qualité de nos offres d'activités périscolaires du mercredi et des vacances** (enrichissement par la variété et l'originalité des activités sportives, artistiques et culturelles proposées). Ce dernier point est connecté à notre projet d'école municipale des pratiques artistiques (mesure 188).

2. Quelle part du budget de votre commune proposez-vous de consacrer à l'éducation-enfance ?

Je projette de consacrer au moins 50 M€ par an à la politique éducation-enfance.

Aujourd'hui –hors secteur Enfance- la Ville affecte 26M€ au fonctionnement scolaire et périscolaire, 6,7M€ en investissement. Nous avons ainsi fait le choix de garder tous les coordonnateurs périscolaires dans chaque école lors du passage aux 4 jours, à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires. Il faudrait monter à 30M€ par an.

De même, 11M€ sont consacrés à l'Enfance (modes de garde et activités de loisirs hors périscolaire). Nous voulons créer des places en crèches en garantissant le service public, étoffer le RAM et accompagner davantage les assistances maternelles en termes de formation continue. Pour cela, nous devons passer à au moins 15 M€, voire même 20M€.

3. Quelle enveloppe accorderez-vous à l'entretien et la maintenance des écoles publiques ?

Je suis en difficulté pour chiffrer ce budget à ce stade. Par contre, je peux vous annoncer que je créerai **une « brigade » d'intervention rapide**. J'ai constaté, comme d'autres collègues élu.e.s, à l'occasion des conseils d'école, les difficultés posées par les délais d'intervention actuels pour prendre en charge de petites réparations. Dès 2020, nous évaluerons les besoins pour bien dimensionner cette brigade d'intervention.

4. Allez-vous améliorer l'isolation thermique dans les bâtiments scolaires ?

C'est l'une de nos priorités et l'un des outils municipaux majeurs de l'indispensable transition climatique. Nous voulons lancer un vaste plan de rénovation thermique des bâtiments publics au fil du mandat. **Cette rénovation devra prendre en compte la rénovation thermique pour les jours de froid comme de chaleur.**

La mesure 72 de notre projet prévoit ainsi, en prévision des épisodes de canicule pré-estivale, de donner la priorité à la rénovation et à l'adaptation des bâtiments scolaires (11 200 élèves concernés), ainsi que de ceux accueillant la petite enfance et des publics fragiles : rafraichissement naturel, ventilation, protection contre les surchauffes... Aujourd'hui, le rythme des travaux est calé sur 5 établissements scolaires « débitumés » par an. **Il faut aller plus vite**. Dès 2020, les écoles seront dotées de brasseurs d'air et de protections solaires pour assurer un niveau de confort minimal aux enfants et enseignants, une nouvelle canicule pouvant survenir dès juin cette année aussi.

5. Prévoyez-vous de renforcer le confort acoustique, dans les classes et à la cantine ?

Ce point devra être intégré au cahier des charges de la rénovation des bâtiments publics.

6. Sur la base du diagnostic qualité de l'air obligatoire pour les écoles, quels moyens comptez-vous mobiliser pour le plan d'actions ?

La qualité de l'air est un enjeu important de santé publique, encore trop méconnu. Avec mon groupe politique, durant le précédent mandat, **nous nous sommes battus pour que la Ville adhère à l'association Air Pays de la Loire** et prenne en compte les enjeux de qualité de l'air.

Dans notre projet écologique pour Le Mans, nous prévoyons **l'élaboration d'un plan local santé-environnement (mesure 36)**. Nous voulons construire une feuille de route pour une action résolue de la municipalité en faveur de la santé des Mancelles et des Manceaux. Le plan local santé-environnement pourra prévoir un cycle annuel de conférences pour développer la culture santé et les sujets sensibles, une clause « santé » dans tous les marchés publics – par exemple les mobiliers pour les crèches –, une étude puis un plan d'actions sur l'impact santé des aménagements urbains en lien avec le plan-guide pour l'architecture et l'urbanisme, l'intégration des nouveaux risques liés au changement climatique, l'activation d'un système d'alerte et de protocoles efficaces en cas de pollution, la mise en open-data des relevés de la qualité de l'eau et de l'air, la communication de l'analyse des données en temps réel sur des panneaux d'affichage, la fermeture des rues adjacentes aux écoles aux heures d'ouverture et de fermeture afin de réduire la pollution de l'air pour nos enfants... Nous serons en veille sur les alertes de santé environnementale et prendrons les mesures adaptées. Par exemple, comme précisé dans l'axe 5, nous mettrons fin aux terrains de foot synthétiques.

Les enjeux de qualité de l'air intérieur y seront bien entendu traités. Des mesures ont déjà été entreprises, notamment la formation des agents sur l'utilisation des produits d'entretien.

7. Quelle est votre approche des rythmes scolaires et des rythmes de l'enfant ?

Le groupe écologiste aurait préféré revenir à 4,5 jours par semaine pour mieux respecter les rythmes de l'enfant. Nous pensons globalement que le rythme scolaire qui est imposé aux enfants n'est pas le bon et aimerions que le calendrier scolaire soit revu de manière générale avec des grandes vacances moins longues et des journées de cours plus courtes. Mais c'est évidemment une compétence nationale.

Il est à noter qu'avec la réforme des rythmes scolaires, les écoliers français sont ceux qui ont le moins d'heures de cours mais les semaines les plus chargées et les vacances les plus longues.

8. Quelles sont vos propositions pour développer qualitativement les temps d'activités périscolaires ?

J'ai abordé la question en partie au début du questionnaire. Nous ne partons pas de rien et avons mis en place des équipes d'animateurs et surtout des coordonnateurs dans tous les groupes scolaires, ce qui est apprécié par les équipes éducatives et les parents. Nous maintiendrons ces coordonnateurs. Nous souhaitons développer des activités citoyennes dans les TAP, des activités de sensibilisation à l'environnement, au "do it yourself", à la médiation pour lutter contre les incivilités et les violences, des activités autour du numérique et des écrans mais aussi des activités autour des jeux de société qui contribuent à l'acceptation des règles. Nous prévoyons aussi qu'une initiation aux pratiques artistiques soit proposée à tous les enfants.

9. Quels liens comptez-vous organiser entre les différents équipements (sportifs, culturels...) et les écoles de votre commune ?

Des liens existent déjà, puisque les enfants profitent des parcs, bibliothèques ainsi que des piscines qui sont sur le territoire. Le sujet à notre sens concerne la question des transports. Je suis favorable au retour à la gratuité dans les transports collectifs dans le cadre des activités scolaires et périscolaires à l'échelle de la Métropole.

10. Que prévoyez-vous au sujet de la restauration scolaire et la place d'une alimentation saine et plus respectueuse de l'environnement ?

Nous traitons la question de la restauration collective dans la **mesure 15 : « Développer encore le manger sain dans la restauration collective »**. Aujourd'hui, 30% des produits utilisés dans la cuisine centrale du Mans sont bios. Nous visons l'objectif de 100% à terme, mais savons aussi qu'aujourd'hui, la structure de production ne permet pas d'y parvenir, compte tenu du volume de repas à cuisiner chaque jour (jusqu'à 10 000 repas par jour). **Nous travaillerons donc à une étape intermédiaire : 70% de produits bio, de qualité et locaux d'ici 2026 (dont 50% de bio)**. Dans la mesure 16, nous proposons des contrats ville-campagnes pour assurer notre approvisionnement.

Nous supprimerons le plastique alimentaire, notamment les barquettes de réchauffement d'ici fin 2021 (la loi EGalim prévoit 2025), et poursuivrons la lutte contre le gaspillage alimentaire et la formation des personnels encadrant la démarche...

En lien avec l'objectif de notre projet sur la condition animale, nous établirons un cahier des charges pour des achats de la collectivité garantissant le respect de la condition animale, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en viande. **Nous maintiendrons le repas végétarien hebdomadaire dans la restauration collective et proposerons une option végétarienne chaque jour.**

11. Quels sont les aménagements (intérieurs et extérieurs) que vous envisagez pour protéger les enfants en période de canicule ?

J'ai déjà répondu à ce point dans la question 4. **Les enjeux de confort thermique, de sobriété et d'efficacité énergétique doivent être abordés globalement.**

12. Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour faciliter les mobilités dites « douces » des élèves et leurs parents se rendant à l'école (parking à vélo,...) ?

Pouvoir de déplacer facilement et en sécurité au Mans en vélo, à pied ou en fauteuil est notre priorité en termes de mobilité. Vous trouverez de nombreux éléments dans l'axe 3 de notre projet, plus particulièrement les objectifs 12 et 15. Bien entendu ceci implique des parcours sécurisés et une circulation apaisée, ainsi la possibilité de garer ses vélos ou trottinettes. Je vous invite à consulter mes réponses aux questions posées

par Cyclamaine sur les enjeux particuliers au vélo : <https://ecologielemans.fr/2020/02/26/nos-reponses-a-cyclamaine-sur-le-velo/>.

Dans notre mesure 102, nous proposons de **développer les pédibus et vélobus intergénérationnels pour aller à l'école**. En partenariat avec la maison des seniors, France bénévolat et les associations d'habitant.e.s, nous proposerons à des retraités de s'investir pour encadrer ces trajets quotidiens et développer ainsi le lien intergénérationnel dans notre ville.

13. Que plan prévoyez-vous de déployer pour améliorer la circulation en sécurité aux abords des établissements scolaires ?

De manière générale, je veux que **la circulation en ville soit apaisée et que les quartiers résidentiels passent en « zone 30 »**. C'est l'objectif 14 de notre projet. Nous aurons un traitement spécifique des zones aux abords des écoles. Notre mesure 165 prévoit d'expérimenter, là où cela est possible, **des fermetures à la circulation automobile des rues adjacentes** aux moments des entrées et sorties des classes.

14. Envisagez-vous de développer une offre tarifaire plus attractive pour les scolaires dans les transports en commun ? Irez-vous jusqu'à la gratuité des transports publics pour les scolaires ?

Comme évoqué plus haut, je suis favorable à la gratuité des transports collectifs dans le cadre des animations et sorties scolaires, et ce à l'échelle de la Métropole (par exemple : que les écoliers manceaux aillent sans difficulté visiter le site archéologique d'Allonnes).

Concernant la gratuité en général, nous avons **une approche globale articulant offre de transports collectifs et tarification solidaire**. Ce point est détaillé dans notre objectif 34 « Améliorer l'offre de transports collectifs et partagés ». Nous commencerons par financer une étude exhaustive sur l'offre et les besoins en mobilité sur l'agglomération (mesure 82). À ce jour, la collectivité ne dispose pas des données nécessaires pour piloter avec finesse un véritable saut qualitatif de son offre de transports collectifs. Ainsi, aujourd'hui, le réseau est organisé en étoile : il faut passer par le centre-ville pour aller du Nord à l'Ouest par exemple. Quel est le potentiel de lignes circulaires qui permettraient de circuler entre les quartiers sans passer par le centre ? Quel sont les besoins réels en termes de fréquence et d'amplitude horaire ? Quel est le niveau d'accessibilité aux personnes en situation de handicap ? Nous voulons des réponses à ces questions dès 2020 pour une amélioration effective de l'offre en transports collectifs, en lien avec les autres solutions de mobilité (marche, vélo, transport à la demande, autopartage, covoiturage, train...).

À la suite de cette étude, nous construirons en 2021, dans la concertation, un plan permettant d'améliorer l'offre de transports publics, notamment en termes d'augmentation des fréquences et des liaisons transversales (mesure 35). **Nous poserons clairement dans ce débat public la question de la tarification des transports publics. Le sujet de la gratuité est au cœur des débats de la campagne municipale, avec malheureusement une approche binaire « pour ou contre »**. Or, le bilan des

politiques de gratuité est nuancé et la situation au Mans diffère, notamment du point de vue budgétaire, de celles des autres collectivités. Les études montrent par ailleurs que c'est avant tout la qualité de l'offre de transports collectifs qui pèse pour le report modal de la voiture.

Nous sommes dans tous les cas convaincus de la nécessité de faire évoluer la tarification vers plus d'équité. Une fois l'étude mobilités réalisée et l'ambition concernant l'offre établie, avec des éléments budgétaires clairs, nous reviendrons donc vers les Mancelles et Manceaux pour arrêter les grandes orientations à venir en termes de tarifications.

15. Quelles mesures votre commune va-t-elle prendre pour mettre l'accent sur la prévention et l'éducation à la santé des enfants, en lien avec les professeurs et l'Education nationale ?

Nous voulons mobiliser les temps périscolaires, **les coordonnateurs et les équipes d'animations sur la question de la prévention et l'éducation à la santé, en lien avec notre plan santé-environnement.** Nous envisageons notamment de passer par des formes ludiques et des spectacles pour réaliser ce travail. Notre action pour une alimentation saine concourra aussi à cet objectif.

16. Quelles actions comptez-vous organiser ou financer dans le domaine de la citoyenneté pour les élèves ?

Plusieurs des réponses déjà apportées précédemment apportent des éclairages à ce sujet. Nous **articulerons des actions sur le savoir-être avec des actions autour du « faire soi-même », notamment dans le cadre de notre plan « zéro déchet »** (mesure 66).

Par ailleurs nous comptons mettre en place un **Conseil municipal des jeunes et des étudiants** (mesure 206). Nous sommes une des rares collectivités à ne pas donner la parole aux jeunes *via* une instance démocratique. Nous créerons donc un conseil municipal des jeunes, des apprentis et étudiants. Ce conseil comprendra des enfants depuis le primaire et jusque 25 ans. Il fonctionnera de telle sorte à ce que chaque classe d'âge trouve sa place. Il participera à la construction et l'évaluation de la politique jeunesse au Mans. Il disposera d'un budget pour mettre en œuvre ses projets.

17. Quel est votre position par rapport à la place et les effectifs des ATSEM dans les écoles maternelles ?

Mon objectif est qu'il y ait un.e ATSEM par classe alors qu'aujourd'hui, il y en a 2,5 par groupe scolaire. Je souhaite aussi que la gestion du personnel soit revue, avec un nouveau projet global pour la Ville, et les ATSEM seront concerné.e.s.

18. Comment concevez-vous la notion de coéducation ?

Vaste sujet ! Je souhaite que les parents soient associés au futur PEL et puissent aussi s'impliquer dans les temps périscolaires ou d'autres initiatives de la collectivité concernant les politiques éducatives.

Sur un sujet un peu différent, nous avons identifié un **besoin de lieux d'accueil et de convivialité des parents d'élèves dans les écoles**. En lien avec notre mesure 162 « Créer des lieux ressources autour de la parentalité », je souhaite travailler à la création de lieux accessibles aux parents au sein des écoles, où ils puissent échanger de manière informelle en allant déposer leurs enfants ou de manière organisée au besoin, dans l'esprit de ce qu'avait mis en place la Ligue de l'enseignement dans les quartiers ANRU.

19. Quelle formes de concertation prévoyez-vous avec les parents d'élèves, leurs représentants, leurs associations ?

L'axe 6 de notre projet détaille notre ambition pour la démocratie locale et le soutien à l'action citoyenne. **Nous souhaitons d'une part que les actions de la collectivité soient coconstruites (objectifs 27 et 28) et d'autre part accompagner les initiatives citoyennes (objectif 29).**

Pour améliorer la co-construction de la politique éducative municipale, nous aurons besoin de **davantage de moyens pour l'animation et le suivi du PEL afin de favoriser la concertation sur ce domaine**. Il faudra également réorganiser les services afin d'avoir un service pilote sur le sujet.

Concernant les initiatives des parents d'élèves, un exemple : j'ai siégé durant ce mandat au conseil d'école de Rabelais. Les parents d'élèves souhaitaient organiser une journée citoyenne pour repeindre le tracé des jeux. Mettre en place cette initiative a été d'une complexité incompréhensible ! **La Ville doit être facilitatrice et partenaire des initiatives citoyennes.**

20. Comment garantirez-vous la représentation des parents d'élèves dans le cadre des différentes instances touchant à la vie scolaire ?

J'ai du mal à percevoir le sens de cette question par rapport à la question précédente. En complément de ce que j'ai exposé précédemment, je souhaite favoriser représentation parents d'élèves PEDT et CDEN.

21. Que comptez-vous faire pour l'intégration des enfants en situation de handicap et leur accessibilité dans les écoles maternelles et élémentaires ?

Votre question recouvre deux aspects à mon sens :

- D'une part, l'enjeu de **la formation du personnel**, sachant que les AVS dépendent de l'Éducation Nationale.
- D'autre part, **la possibilité quand cela est souhaitable d'aménager les structures « de droit commun » pour l'accueil des enfants en situation de handicap**. Il importe aussi pour les autres cas de développer des places dans les structures spécialisées (IME, etc.).

Sachez que dans notre projet, nous avons **abordé la question de l'accessibilité et du handicap de manière transversale**. L'objectif 21 a ainsi pour objet « Agir contre les discriminations et favoriser l'inclusion ». D'autres mesures intègrent ces enjeux de manière explicite (mesures 7, 24, 12, 13, 147, 166, 189, 201, 202). **La mesure 166 vise par exemple à rendre les aires de jeux accessibles aux enfants en situation de handicap**.

En espérant que ces réponses sont suffisamment précises et apportent des éclairages pertinents, je vous présente, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations,



Isabelle Sévère
Tête de liste Choisir l'écologie pour Le Mans